



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 586 317 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93440064.9**

(51) Int. Cl.⁵ : **A47B 91/06**

(22) Date de dépôt : **19.08.93**

(30) Priorité : **19.08.92 FR 9210220**

(43) Date de publication de la demande :
09.03.94 Bulletin 94/10

(84) Etats contractants désignés :
**AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE**

(71) Demandeur : **VYNEX S.A.
F-08160 Balaives (FR)**

(72) Inventeur : **Dechirot, Jean-Pierre
Les Pins, 11, allée des Cerisiers
F-08200 Balan (FR)**

(74) Mandataire : **Arbousse-Bastide, Jean-Claude
Philippe
CABINET ARBOUSSE BASTIDE 20, rue de
Copenhague
F-67000 Strasbourg (FR)**

(54) **Dispositif de patin adaptable aux extrémités de chacun des pieds d'un meuble, notamment d'une chaise.**

(57) Un support (1) en forme de coupelle est solidarisable à l'extrémité (20) du pied (2) d'un meuble et comporte un fond (11) et un rebord périphérique (12) saillant d'un côté dudit fond (11), créant une cavité (10) dans laquelle est introduit et solidarisé un patin de feutre (3) dont une face (30) est adhésive.

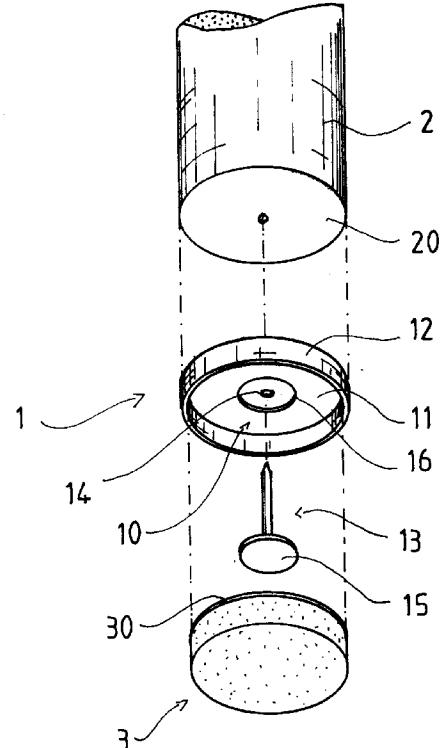


Fig. 1

EP 0 586 317 A1

La présente invention a pour objet un dispositif de patin adaptable en extrémité de chacun des pieds d'un meuble, et plus particulièrement ceux d'une chaise.

Il est d'usage courant de garnir les extrémités des pieds d'un meuble, et plus particulièrement ceux d'une chaise, de patins destinés à faciliter le déplacement sans bruit et sans occasionner de dommages au sol, notamment sur les parquets et les revêtements de sol en matière plastique du type linoléum.

Les patins connus à ce jour sont pour la plupart réalisés en feutre, ou dans d'autres matériaux avec au moins une face glissante, et comportent une face adhésive permettant leur solidarisation aux extrémités des pieds d'un meuble.

Ces dispositifs de patin présentent toutefois un inconvénient, celui de se décoller rapidement, du fait soit de la mauvaise qualité de l'adhésif, soit de la mauvaise préparation du support de collage.

On connaît également d'autres dispositifs de patins, en feutres, métalliques, ou en caoutchouc, pourvus d'une pointe pour en permettre la solidarisation, mais les inconvénients de ces dispositifs sont d'une part que l'enfoncement de la pointe dans l'axe du piedement n'est pas aisée, et d'autre part que le patin risque d'être endommagé lors de sa mise en place.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un dispositif de patin permettant une meilleure solidarisation à l'extrémité du pied d'un meuble et une facilité de mise en oeuvre.

Le dispositif de patin objet de la présente invention comporte un support en forme de coupelle solidarisable à l'extrémité du pied d'un meuble, cavité dirigée vers le bas, ladite cavité étant destinée à recevoir un patin de feutre d'épaisseur supérieure à la profondeur de la cavité et comportant une face adhésive.

La solidarisation de la coupelle à l'extrémité du pied du meuble peut être réalisée de plusieurs manières selon la nature et l'architecture du pied du meuble concerné, soit pour les pieds en bois par clouage ou vissage avant positionnement du patin de feutre, au moyen d'une pointe ou vis traversant ladite coupelle, soit, pour des pieds en métal plein, par exemple, par emboîtement du pied dans un prolongement creux de la coupelle, soit, pour les pieds tubulaires, par introduction d'un prolongement de la coupelle à l'intérieur du pied.

Dans le dispositif selon l'invention le patin de feutre ne peut s'échapper de la coupelle, qui elle-même est fortement solidarisée au pied du meuble.

Il est à noter que lorsque le patin de feutre collé dans la cavité de la coupelle est usé, il peut avantageusement être remplacé par des patins de type connu.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limi-

tatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue de dessous en perspective et en éclaté d'un premier mode de réalisation du dispositif selon l'invention, particulièrement adapté aux pieds en bois plein.
- la figure 2 représente une vue en coupe selon un plan vertical médian d'un deuxième mode de réalisation du dispositif selon l'invention, particulièrement adapté aux pieds tubulaires.
- la figure 3 représente une vue en coupe selon un plan vertical médian d'un troisième mode de réalisation du dispositif selon l'invention, particulièrement adapté aux pieds en métal plein.

Si on se réfère à la figure 1 on peut voir que selon un premier mode réalisation le dispositif selon l'invention comprend un support 1 en forme de coupelle, comportant un fond 11 et un rebord saillant 12 créant une cavité 10.

Le support 1 est solidarisable par son fond 11 à l'extrémité 20 d'un pied 2 de meuble, au moyen d'un clou 13 traversant sensiblement centralement la coupelle 1 par un orifice 14 pratiqué à cet effet dans le fond 11, et enfoncé dans l'extrémité 20 du pied 2.

Après solidarisation du support 1 un patin de feutre 3 est inséré dans la cavité 10, et y est solidarisé par collage, la face de contact du patin de feutre 3 comportant à cet effet une couche d'adhésif 30.

Afin que la tête 15 du clou 13 ne crée pas de surrépasseur et que le patin 3 puisse être collé sur une surface plane, l'orifice 14 comporte un chanfrein 16 aux dimensions de la tête 15.

Si on se réfère maintenant à la figure 2 on peut voir que lorsque le meuble comporte des pieds tubulaires, le fond 11 du support 1 comporte, du côté opposé à celui comportant le bord saillant 12, une partie saillante 15, creuse ou pleine, de dimensions extérieures sensiblement égales aux dimensions intérieures du pied 4 tubulaire, destinée à être introduite en force dans le pied 4 en vue de leur solidarisation.

Il est à noter que le fond 11 est de dimensions au moins égales à celles de la section du pied 4, de manière à créer un épaulement 11' interdisant l'introduction complète de la pièce 1 dans le pied 4.

De la même manière que dans le mode de réalisation précédent, le patin de feutre 3 est inséré dans la cavité 10 après solidarisation de la coupelle 1.

Si on se réfère maintenant à la figure 3 on peut voir que dans le cas de pieds non tubulaires et ne permettant pas la pose d'un clou, le fond 11 comporte, du côté opposé à celui comportant le bord saillant 12, une collierette tubulaire 16 de dimensions intérieures sensiblement égales aux dimensions extérieures du pied 5 de manière que le pied 5 puisse y être introduit en force en vue de leur solidarisation.

Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède de certains de ses modes de réalisation, susceptibles de subir des

modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

5

1) Dispositif de patin adaptable aux extrémités de chacun des pieds d'un meuble, notamment d'une chaise, caractérisé en ce qu'il comporte un support (1) en forme de coupelle solidarisable à l'extrémité (20) du pied (2) d'un meuble, ledit support (1) comportant un fond (11) et un rebord périphérique (12) saillant d'un côté dudit fond (11), créant une cavité (10) dans laquelle est introduit et solidarisé un patin de feutre (3) dont une face (30) est adhésive.

10

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le support (1) est solidarisé à un pied (2) en bois plein au moyen d'un clou ou d'une vis (13) traversant le fond (11) dudit support (1) par un orifice (14), et pénétrant dans l'extrémité (20) dudit pied (2), avant solidarisation du patin de feutre (3).

20

3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le support (1) est solidarisé à un pied tubulaire (4) par l'intermédiaire d'une partie saillante (15) solidaire du fond (11) dudit support (1), destinée être introduite en force dans ledit pied tubulaire (4).

25

4) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le support (1) est solidarisé à un pied (5) en métal plein par introduction de l'extrémité dudit pied (5) dans une collarette tubulaire (16) saillant du fond (11) dudit support (1) et de dimensions intérieures sensiblement égales aux dimensions extérieures dudit pied (5).

30

35

40

45

50

55

3

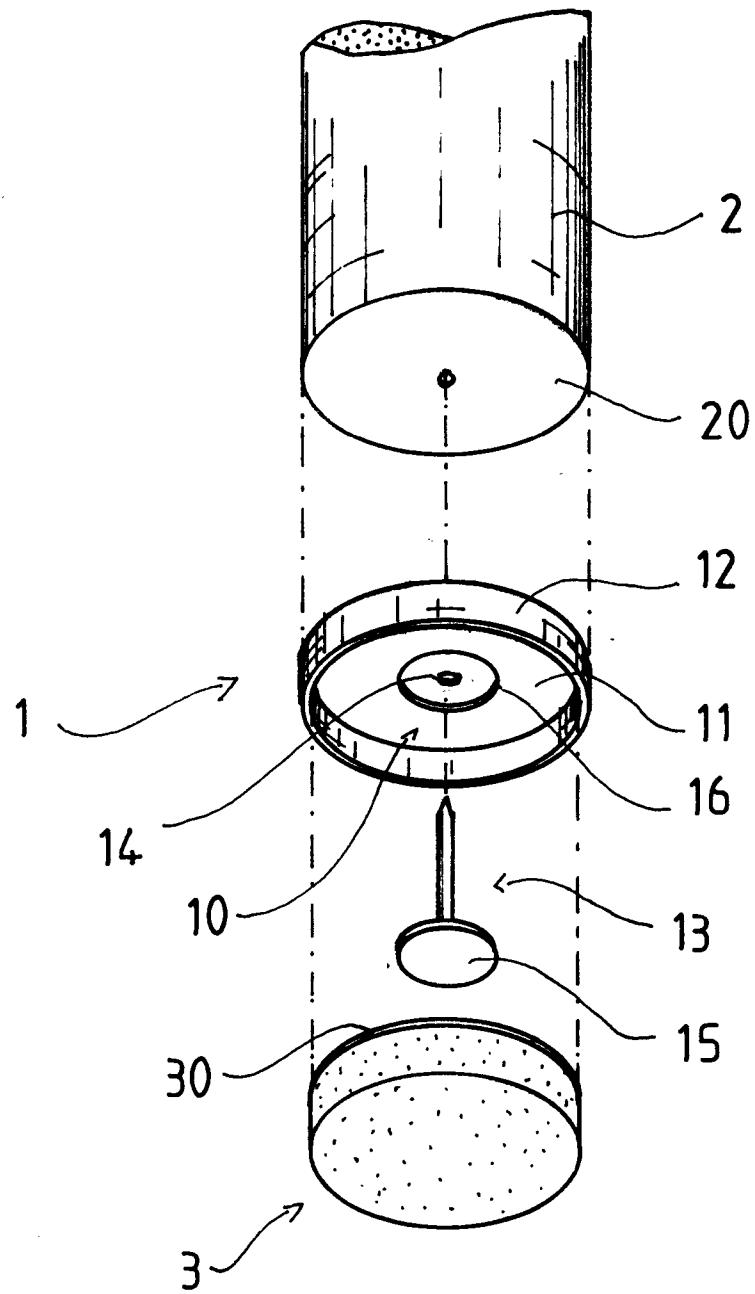


Fig. 1

Fig. 2

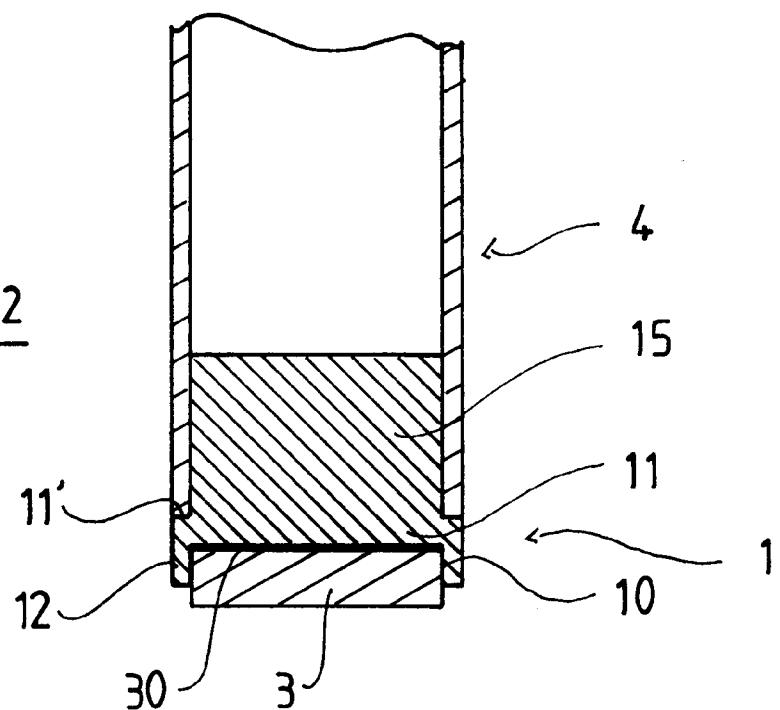
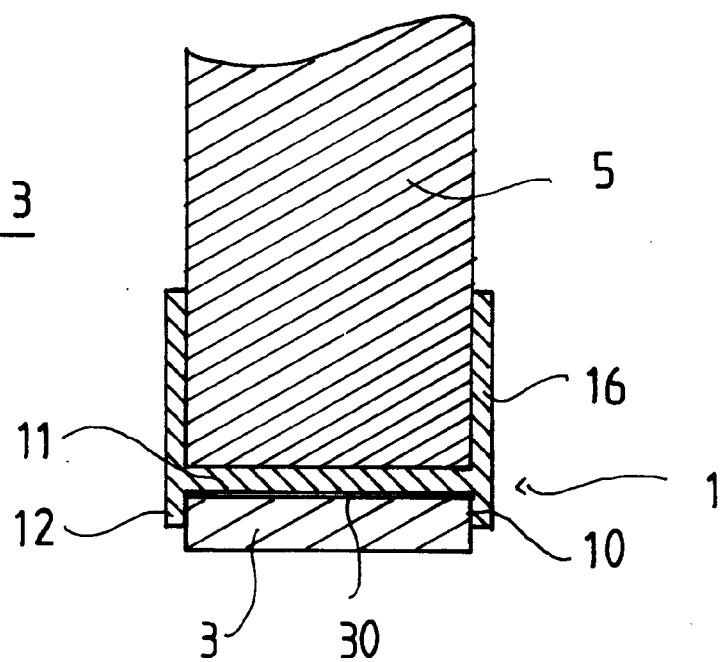


Fig. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 93 44 0064

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
X	DE-C-12 46 960 (PALMER M.)	1,2	A47B91/06
Y	* colonne 1, ligne 20 - ligne 38; figures 1,2 *	3,4	
	* revendication 7 *	---	
Y	US-A-5 042 764 (CARPINELLA ET AL.)	3	
	* colonne 2, ligne 28 - ligne 35; figures 1,2 *	---	
Y	GB-A-983 027 (PASTGLIDE PRODUCTS LTD.)	4	
	* page 1, ligne 81 - page 2, ligne 4; figures 1,2 *	---	
A	US-A-3 326 508 (BORN)	1	
	* abrégé; figures 1-5 *	-----	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	26 Novembre 1993	Jones, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		